



SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'avenir

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tél : 03 89 70 90 70
Fax : 03 89 70 90 85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : www.agglo-saint-louis.fr

L'avis implique un marché public.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques
Groupement de commandes : Non

2. Procédure :

Procédure adaptée selon les articles R.2123-1-1°, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

3. Objet de l'accord-cadre :

Accord-cadre pour la réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la mise en accessibilité PMR des arrêts de bus de SAINT-LOUIS Agglomération

4. Caractéristiques principales de l'accord-cadre :

La présente consultation a pour objet de mettre en place un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour la réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la mise en accessibilité PMR des arrêts de bus de Saint-Louis Agglomération.

Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande mono attributaire passé en application des articles L2125-1, R2161-1 à 6 et R2161-13 et 14 du Code de la Commande Publique. Cet accord-cadre fixe toutes les conditions d'exécution des prestations. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande par le pouvoir adjudicateur.

Les bons de commande sont susceptibles de varier sur la durée globale de l'accord-cadre dans les limites suivantes :

Montant minimum : 10 000 €
Montant maximum : 200 000 €

Code NUTS : FRF12

Lieu(x) d'exécution : Les prestations pourront avoir lieu sur le territoire de Saint-Louis Agglomération.



5. Classifications CPV :

La référence à la nomenclature européenne (CPV) associée à la présente consultation est la suivante :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
71 30 00 00-1	Service d'ingénierie

6. Durée de l'accord-cadre – Délais d'exécution

Le présent accord-cadre est conclu pour une période ferme de quatre (4) ans, à compter de sa date de notification. Il n'est pas reconductible.

Pour chaque bon de commande, les délais maximums pour l'exécution de chacun des éléments de mission de maîtrise d'œuvre sont détaillés dans le RC.

L'émission des bons de commande ne peut intervenir que pendant la durée de validité de l'accord-cadre. Ils peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité de l'accord-cadre. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article R.2162-5 du Code de la commande publique, l'acheteur ne peut fixer une durée telle que l'exécution des bons de commande se prolonge au-delà de la date limite de validité de l'accord-cadre dans des conditions méconnaissant l'obligation d'une remise en concurrence périodique.

Chaque bon de commande précise les prestations décrites dans l'accord-cadre dont l'exécution est demandée. Il en détermine la quantité.

7. Conditions de la consultation :

- Durée de validité des offres : 4 mois.
- Prestation divisée en lots : Non
- Les variantes sont exigées : Non
- Options au sens du droit européen - Marchés similaires :
 - Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R2122-7 du Code de la Commande Publique. Les conditions d'exécution de ce(s) nouveau(x) accord(s)-cadre(s) seront identiques au présent accord-cadre. La durée pendant laquelle ce(s) nouveau(x) accord(s)-cadre(s) pourront être conclus ne peut dépasser 3 ans à compter de la notification du présent accord-cadre
 - Possibilité de recourir aux modifications de l'accord-cadre en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique.
- L'accord-cadre pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.
- Modalités de financement : autofinancement par SAINT-LOUIS Agglomération
- Modalités de paiement : selon le Code de la Commande Publique.
Délai global de paiement : 30 jours.
- Les prix du marché sont révisés semestriellement dans les conditions du CCAP.
- Cautionnement et garanties exigées : Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.
- Il n'est pas prévu le versement d'une avance.



8. Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment datée et signée par le candidat.
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment remplie, datée et signée par le candidat comprenant :
 - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
 - La liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant :
 - Le descriptif de chaque référence citée
 - Le montant en € pour chaque référence citée,
 - Les dates de début et de fin de chaque référence citée,
 - Le destinataire public ou privé,
 - Le lieu de réalisation,

Il est recommandé au candidat de mettre en avant les 5 références les plus significatives dans les deux domaines susmentionnés.

- La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.
- Une attestation sur l'honneur figurant en annexe 1 du présent règlement de la consultation ou tout autre document reprenant l'ensemble des éléments figurant à l'annexe 1. En cas de groupement, chaque cotraitant est tenu de fournir cette attestation. En cas de fausse déclaration, le marché pourra être résilié aux torts et risques du titulaire.
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant(s) à engager le candidat.

En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant.

9. Conditions de participation :

Marché réservé : Non

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

10. Critères d'attribution :

Critères de jugement des offres	Pondération
Valeur technique	60%
Prix	40%

11. Autres informations :

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Pour connaître les modalités d'obtention du dossier de consultation et de remise des offres, les modalités d'obtention de renseignements complémentaires et les procédures de recours, se référer au règlement de la consultation.

12. Date limite de réception des offres :

Lundi 12 septembre 2022 à 12h00

13. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Vendredi 05 août 2022

